

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 163

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Poletti, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Le Fur, M. Leclerc, M. Bony, M. de Ganay et M. Hetzel

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un producteur individuel, même dans un secteur soumis à la contractualisation obligatoire, n'est pas forcément en capacité d'émettre une offre de contrat écrite.

Les sanctions qui pèsent sur un producteur individuel sont trop lourdes.

Les contrôleurs doivent dans ces cas-là faire preuve de pédagogie plutôt que de sanctionner.